

Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

Fenêtre sur le fleuve

SAINT-SIMÉON
**VILLAGE
NATURE**
de Charlevoix

Carrefour de Charlevoix



Prévisions budgétaires 2024

Adoptées le 18 décembre 2023



502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 • 418 620-5010 • Téléc. 418 620-5011 • info@saintsimeon.ca

www.saintsimeon.ca



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate
283-CP-18-12-23

SAINT-SIMÉON DÉPOSE UN BUDGET EN NAVIGANT AVEC L'INFLATION!

Saint-Siméon, lundi 18 décembre 2023. La municipalité de Saint-Siméon dépose ses prévisions budgétaires 2024. Le budget passe de 3 015 000 \$ à 3 280 000 \$ soit une augmentation de 265 000 \$, (8,8 %).

Le budget participatif ne sera pas de retour pour 2024. La raison est que le coût réel du budget participatif 2023 (trampoline géante) coûtera 30 000 \$ soit un excédent de 10 000 \$ que nous avons dû affecter à notre budget 2024. En passant la trampoline sera installée dès le début du printemps après le dégel.

La justification des principales augmentations de 8 % se détaille ainsi :

Détails des principales augmentations

	2023	2024	AUGMENTATIONS
Quote-part MRC	450 116 \$	494 453 \$	44 337 \$
Assurances	62 150	77 250	15 100
Contrat d'informatique (Loi 25)	19 000	46 750	27 750
Sûreté du Québec	111 964	114 624	2 660
Contrat de déneigement	45 536	49 770	4 234
Réparation du chemin de la Mer	Ø	45 000	45 000
Nouvelle dette rue de la chapelle	Ø	38 000	38 000
Salaires et allocations dépenses	829 231	885 157	55 926
Contrat Chantiers urbains	5 000	16 000	11 000

Suite à la page suivante



COMMUNIQUÉ - SUITE

TAXES DE SERVICES :

Aqueduc Village :

- nous avons réussi à maintenir le même taux que l'an passé malgré que nous devons faire l'achat de 18 compteurs d'eau pour installer dans des résidences afin de se conformer aux normes du MAMH.

Aqueduc Paroisse :

- nous avons dû augmenter le taux de 13 \$ par usager afin de défrayer l'achat d'un compteur et d'équilibrer les dépenses courantes.

À noter que le MAMH nous oblige à tarifier au volume les immeubles non résidentiels. Le tarif établi sera minime.

Assainissement :

- nous avons réussi à maintenir le même taux que l'an passé.

Ordures :

- la taxe demeure stable malgré une augmentation de la facture de la MRC de 5,5 %.

Récupération :

- la taxe augmente de 10 \$ pour contrer à l'augmentation de la facture de la MRC de 26,5 %.

Organique :

- la taxe qui était à 105 \$ pour une résidence l'an passé et réduite à 65 \$ du fait que vous n'avez plus à absorber l'achat du bac.

Vidange fosse septique :

- la taxe demeure stable, aucune augmentation de la facture de la MRC.

Le Conseil annonce que pour faire face à l'inflation, il y a augmentation de 0.07¢ sur la taxe foncière passant de 0.95¢ à 1,02 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le résidentiel et de 0.10¢ pour les immeubles non résidentiels passant le taux de 1,29 \$ à 1,39 \$.

Nous tenons important de préciser que le coefficient pour calculer le taux des immeubles non résidentiels dans les 2 MRC est en moyenne multiplié par 1,80 du taux de base, alors que notre coefficient est de 1,37 du taux de base.

Aussi, le taux de base de 1,02 \$ peut paraître élevé mais c'est du fait que la proportion médiane de notre rôle d'évaluation est de 66 %, ce qui veut dire que les immeubles sont évalués à 66 % de leur valeur marchande.

Notre municipalité qui compte 1 177 habitants avec une superficie de 414 km carrés a amorcé, en 2023 une consultation avec la société civile pour orienter son développement pour être durable et responsable. Vous avez déjà été invité à répondre à un sondage. Vous recevrez de l'information à ce sujet dans la semaine du 22 janvier prochain.

Revenus sommaires - 3 280 000 \$

	2023	2024	ÉCART
Taxes	2 100 455 \$	2 212 324 \$	111 869 \$
Paiement tenant lieu de taxes	104 593	106 543	1 950
Autres recettes de sources locales	489 764	456 937	- 32 827
Transferts	120 188	304 196	184 008
Appropriation du surplus	200 000	200 000	Ø
Total des revenus	3 015 000	3 280 000	265 000

Revenus 2023 3 280 000 \$

Revenus d'opération

2 212 324 \$



Taxes

106 543 \$



Paiement tenant lieu de taxes

456 937 \$



Autres revenus de sources locales

304 196 \$



Transferts

200 000 \$



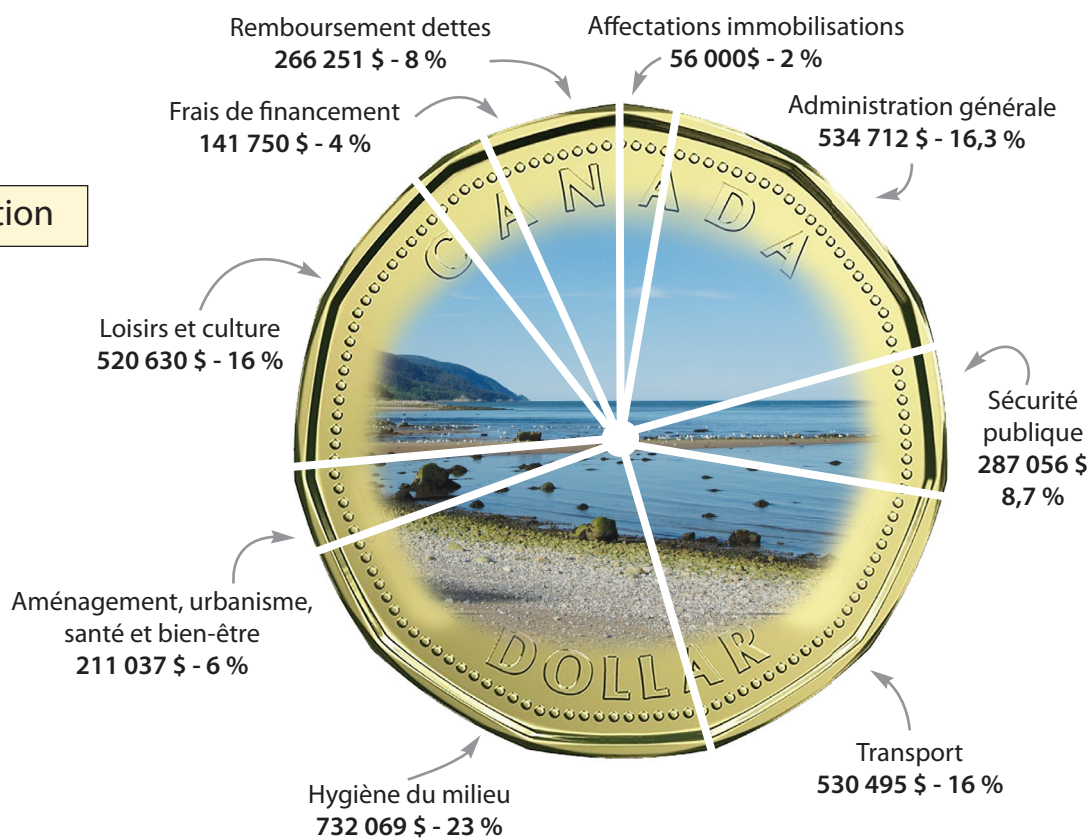
Appropriation

Dépenses sommaires - 3 280 000 \$

	2023	2024	ÉCART
Administration générale	497 203 \$	534 712 \$	37 509 \$
Sécurité publique	233 279	287 056	53 777
Transport routier	489 539	530 495	40 956
Hygiène du milieu	725 890	732 069	6 179
Santé et bien-être	5 000	6 500	1 500
Aménagement, urbanisme et développement	215 520	204 537	- 10 983
Loisirs et culture	544 955	520 630	- 24 325
Frais de financement	59 220	141 750	82 530
Remboursement des dettes	169 894	266 251	96 357
Affectations immobilisations	74 500	56 000	- 18 500
Total des dépenses	3 015 000	3 280 000	265 000

Dépenses 3 280 000 \$

Dépenses d'opération



Revenus détaillés (3 280 000 \$)

Taxes

2 212 324 \$

Foncière :	1 453 305 \$
Eau :	222 319
Assainissement :	184 600
Ordures :	222 500
Collecte sélective :	56 800
Compostage :	72 800

Paiement tenant lieu de taxes

106 543 \$

Foyer :	38 100 \$
École :	18 000
Terres publiques :	50 443

Autres recettes de sources locales

456 937 \$

Services rendus aux organismes municipaux :	13 382 \$
Permis, mutations, intérêts, etc. :	116 514
Autres (photocopies, loyers, etc.) :	22 741
Camping :	238 750
Loisirs :	46 900
Culturelles :	18 650

Transferts

304 196 \$

Inconditionnels :	69 199 \$
Conditionnels :	234 997

Affectations (appropriation du surplus)

200 000 \$



Dépenses détaillées (3 280 000 \$)

Administration générale	534 712 \$	Loisirs et culture	520 630 \$
Législation :	76 842 \$	Centres communautaires :	178 450 \$
Gestion financière :	295 945	Carnaval, festival, camp de jour & relâche :	62 650
Gestion du personnel :	3 500	Maison des jeunes :	3 400
Évaluation :	57 534	Piste de ski :	4 500
Autres :	100 891	Patinoire :	27 400
		Plage :	5 920
		Camping :	164 710
Sécurité publique	287 056 \$	Parc de Baie-des-Rochers :	17 500
Police :	114 624 \$	Subventions aux organismes de loisirs :	3 000
Pompiers :	125 882	Bibliothèque :	19 775
Sécurité civile :	46 550	Patrimoine :	11 275
		Gestion :	22 050
Transport	530 495 \$	Frais de financement (intérêts)	141 750 \$
Voirie :	351 700 \$	Eau potable :	5 898 \$
Enlèvement de la neige :	132 445	Réfection de routes :	88 986
Éclairage des rues :	24 000	Incendie :	2 436
Circulation / Transport en commun :	22 350	Loisirs :	2 650
		Bibliothèque :	4 395
		Assainissement :	6 657
		Infrastructures :	5 849
		Frais bancaires :	24 879
Hygiène du milieu	732 069 \$	Remboursement en capital	262 251 \$
Aqueduc :	198 200 \$	Eau potable :	19 634 \$
Assainissement :	200 600	Réfection de routes :	121 640
Matières résiduelles :	333 269	Assainissement :	28 500
		Loisirs :	13 300
		Incendie :	20 200
		Bibliothèque :	16 600
		Infrastructures :	21 066
		Fonds de roulement :	21 311
Santé et bien-être	6 500 \$	Immobilisations	56 000 \$
Logement social :	6 500 \$	Incendie :	10 000 \$
		Loisirs :	2 500
		Voirie :	17 000
		Aménagement :	16 200
		Budget participatif :	10 300
Aménagement, urbanisme, développement	204 537 \$		
Urbanisme :	43 580 \$		
Développement :	119 907		
Comité d'embellissement :	15 000		
Village-relais + Politique familiale :	9 950		
Patrimoine & Mise en valeur :	16 100		
Réserve	4 000 \$		
Greffe PL 49 :	4 000 \$		

Dépenses détaillées des immobilisations (56 000 \$)

BUDGET PARTICIPATIF 2023 : 10 300 \$



INCENDIE : 10 000 \$

Création d'une réserve en vue de remplacer les appareils respiratoires



LOISIRS : 2 500 \$

Ajout de luminaires pour la patinoire et des tapis de protection pour patins



VOIRIE : 17 000 \$

Achat d'une boîte fermée



**AMÉNAGEMENT ET
INFRASTRUCTURES : 16 200 \$**

- Dépôt de projets structurants
- Aménagement du Lac Noir



Dépenses par objet (3 280 000 \$)

		2023	2024	ÉCART
000	Immobilisations	74 500 \$	56 000 \$	- 18 500 \$
100	Salaires allocations	829 231	885 157	55 926
200	Avantages sociaux	157 180	167 930	10 750
300	Frais de déplacement	12 461	11 825	- 636
	Communication	40 820	36 875	- 3 945
400	Services professionnels	48 150	68 750	20 600
	Services juridiques	15 000	13 000	- 2 000
	Police	111 964	114 624	2 660
	Vérificateur	15 000	20 000	5 000
	Informatique	19 000	46 750	27 750
	Gestion du personnel	2 500	3 500	1 000
	Assurances	62 150	77 250	15 100
	Contrats	135 171	96 370	- 38 801
	Formation	29 350	28 100	- 1 250
	Immatriculation	10 400	10 360	- 40
	Réception	6 650	6 650	Ø
	Permis - cotisations	39 850	30 030	- 9 820
500	Baux	6 075	7 150	1 075
	Location de machinerie	64 350	82 300	17 950
	Ent. & rép. mach. & infras.	108 800	108 200	- 600
600	Gravier, asphalte, sel / sable	57 000	55 000	- 2 000
	Carburant, propane-pr. chimique	50 500	50 000	- 500
	Pièces et accessoires	108 383	70 675	- 37 708
	Vêtements	28 800	26 800	- 2 000
	Produits ménagers	4 600	4 400	- 200
	Fourniture	28 200	21 950	- 6 250
	Électricité	135 300	143 425	8 125
800	Frais de financement	66 020	149 250	83 230
	Dettes	169 894	266 251	96 357
900	Quote-part MRC	450 116	494 453	44 337
	Entraide	7 735	7 575	- 160
	Vidange fosses septiques	41 000	41 000	Ø
	OH	5 000	6 000	1 000
	Autres	7 000	5 000	- 2 000
	Subventions et activités	66 850	67 400	550
		3 015 000 \$	3 280 000 \$	265 000 \$

Taux de taxes foncières 2024

2.1 Résidentiel, augmentation de 0,07¢ du 100 \$ et de 0,10¢ du 100 \$ pour le non résidentiel

Résidentielle :	1,02¢/100 \$
Immeubles agricoles :	1,02¢/100 \$
Terrains vagues desservis :	1,02¢/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus :	1,359¢/100 \$
Immeubles non résidentiels :	1,39¢/100 \$
Immeubles industriels :	1,39¢/100 \$

Outre les dépenses générales, une partie de la taxe foncière est utilisée comme suit :

0,085¢/100 \$	pour payer la facture de la Sûreté du Québec
0,135¢/100 \$	pour payer la quote-part générale de la MRC
0,017¢/100 \$	dette pour le service incendie (caserne + camion)
0,014¢/100 \$	dette pour le Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (réaménagement du hall)
0,015¢/100 \$	dette pour la biblio (réaménagement)
0,08¢/100 \$	dette pour la mise à niveau des infrastructures



Taxes de services

2.2 Ordure (stable)

- Par logement :	226 \$
- Par résidence secondaire : (chalet non desservi)	191 \$
- Par commerce, tarif de base :	342 \$



2.3 Collecte sélective

	2024	2023
- Par logement :	55 \$	45 \$
- Par résidence secondaire : (chalet non desservi)	37 \$	30 \$
- Par commerce :	entre 92 \$ et 483 \$	entre 75 \$ et 396,50 \$



2.4 Compostage

	2024	2023
- Par logement :	65 \$	100 \$
- Par résidence secondaire : (chalet non desservi)	55,25 \$	40 \$
- Par commerce :	entre 150 \$ et 530 \$	entre 140 \$ et 540 \$



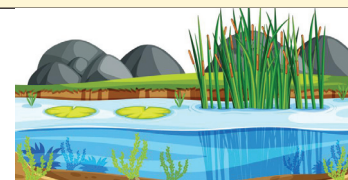
2.5 Aqueduc

Secteur village (stable)	Secteur de Baie-des-Rochers	2024	2023
- Par logement : 355 \$	- Par logement :	235 \$	222 \$
- Par commerce : 443 \$	- Par commerce :	405 \$	383 \$
- Terrains vacants desservis : entre 156 \$ et 508 \$	- Terrains vacants desservis :	entre 107 \$ et 320 \$	entre 101 \$ et 302 \$
Pour les piscines :	Pour les piscines :		
- 1 000 à 10 000 gallons : 45 \$	- 1 000 à 10 000 gallons : 37 \$		
- plus de 10 000 gallons : 67,50 \$	- plus de 10 000 gallons : 61,50 \$		
Patinoires (2 réseaux) :			
- propriétaire branché sur un réseau d'aqueduc municipal : 55 \$			



2.6 Égoût assainissement (stable)

- Par logement :	275,50 \$
- Par commerce de base :	378,50 \$
- Pour les terrains vacants desservis :	entre 128,50 \$ et 378,50 \$



2.7 Vidange et traitement des fosses septiques (stable)

- Résidence ou commerce permanent :	143 \$
- Résidence ou commerce saisonnier :	71,50 \$
Fréquence de la vidange :	
- aux 2 ans pour une résidence ou un commerce permanent;	
- aux 4 ans pour une résidence ou un commerce saisonnier.	



À noter que la MRC confirme un gel des tarifs pour 5 ans.
En cas de disparité entre ces taux et les règlements, ces derniers prévaudront.

Portrait financier

Richesse foncière

Total de l'évaluation imposable :	135 512 150 \$
Total non imposable :	13 822 400
Évaluation totale :	149 334 550 \$

Surplus

Au 31 décembre 2022, nos livres affichaient un surplus non affecté de 279 086 \$

Réserves

Au 31 décembre 2022, nos livres affichaient les réserves totalisant 325 150 \$:

- Disposition des boues des étangs :	120 000 \$
- Programme d'aide aux entreprises :	18 000
- Matières organiques (3 ^e voie) :	20 000
- Investissements futurs :	135 000
- Place Modesto-Zadra :	5 500
- Équipements incendie :	20 000
- Activités :	6 650

Fonds de roulement (150 000 \$)

Au 31 décembre 2022, nos livres affichaient :

- Affecté :	123 260 \$
- Non affecté :	26 740

Dettes

Au 31 décembre 2022, nos livres affichaient les dettes totalisant 2 559 000 \$

Eau potable :	252 290 \$
- Incendie :	191 000
- Centre communautaire :	100 200
- Bibliothèque :	251 000
- Installation sanitaire :	431 800
- Rue Belley :	565 600
- Infrastructures (parapluie)	270 710
- Rue du Quai :	496 400

Plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

	2024	2025	2026	Mode de financement prévu
Sécurité civile				
Remplacement des appareils respiratoires	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Réserve fonds municipaux
Transport				
Rues Tremblay et du Quai		477 000 \$		Programme d'aide à la voirie locale 70 % et RE* : 30 %
Trottoir rue Saint-Laurent	337 000 \$			MTMD Programme PAFFSR
Station de vélos électriques à la station touristique	5 000 \$			MTMD Programme TAPU : 50 % et Municipalité : 50 %
Projet Réaménagement stationnement école primaire: bordures de rues	10 000 \$			Municipalité
Aménagement du territoire				
Projet de concertation durable			25 000 \$	Financement à venir
Loisirs et culture				
Aménagement du Lac Noir	5 000 \$			Mise en valeur 50 % et Municipalité 50 %
Aménager un toit sur la patinoire	1 960 000 \$			MELS : Programme PAFIRSPA : 66 % et Municipalité : 34 %
Piste de ski de fond		50 000 \$		MELS : 80 % et Municipalité : 20 %
Bâtiments & infrastructures				
CCRMT : Rénovation cuisine et réfection de la façade	250 000 \$			MAMH : Programme PRACIM : 75 % et RE* : 25 %
Toiture Hôtel de ville		100 000 \$		TECQ: 100 %
Toiture bibliothèque		65 000 \$		MCC : 80 % et RE* : 20 %
Construction d'entrepôts au garage	20 000 \$			PRABAM

* RE : Règlement d'emprunt

Compte de taxes 2024

Compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne avec les services municipaux.

- Maison résidentielle évaluée à 140 951 \$

Secteur villageois		Écart	Secteur Baie-des-Rochers		Écart	
	2023	2024		2023	2024	
Taxe foncière	1 333,61 \$	1 437,70 \$	104,09 \$	1 333,61 \$	1 437,70 \$	104,09 \$
Aqueduc	355,00	355,00	-	222,00	235,00	13,00
Égout	275,50	275,50	-	143,00	143,00 <small>Vidange fosse septique</small>	-
Ordures	226,00	226,00	-	226,00	226,00	-
Collecte sélective	45,00	55,00	10,00	45,00	55,00	10,00
Compostage	105,00	65,00	(- 40,00)	105,00	65,00	(- 40,00)
	2 340,11	2 414,20	74,09	2 074,61	2 161,70	87,09
		Augmentation de 3,2 %			Augmentation de 4,2 %	

- Immeuble non résidentiel évalué à 300 000 \$ avec les services municipaux

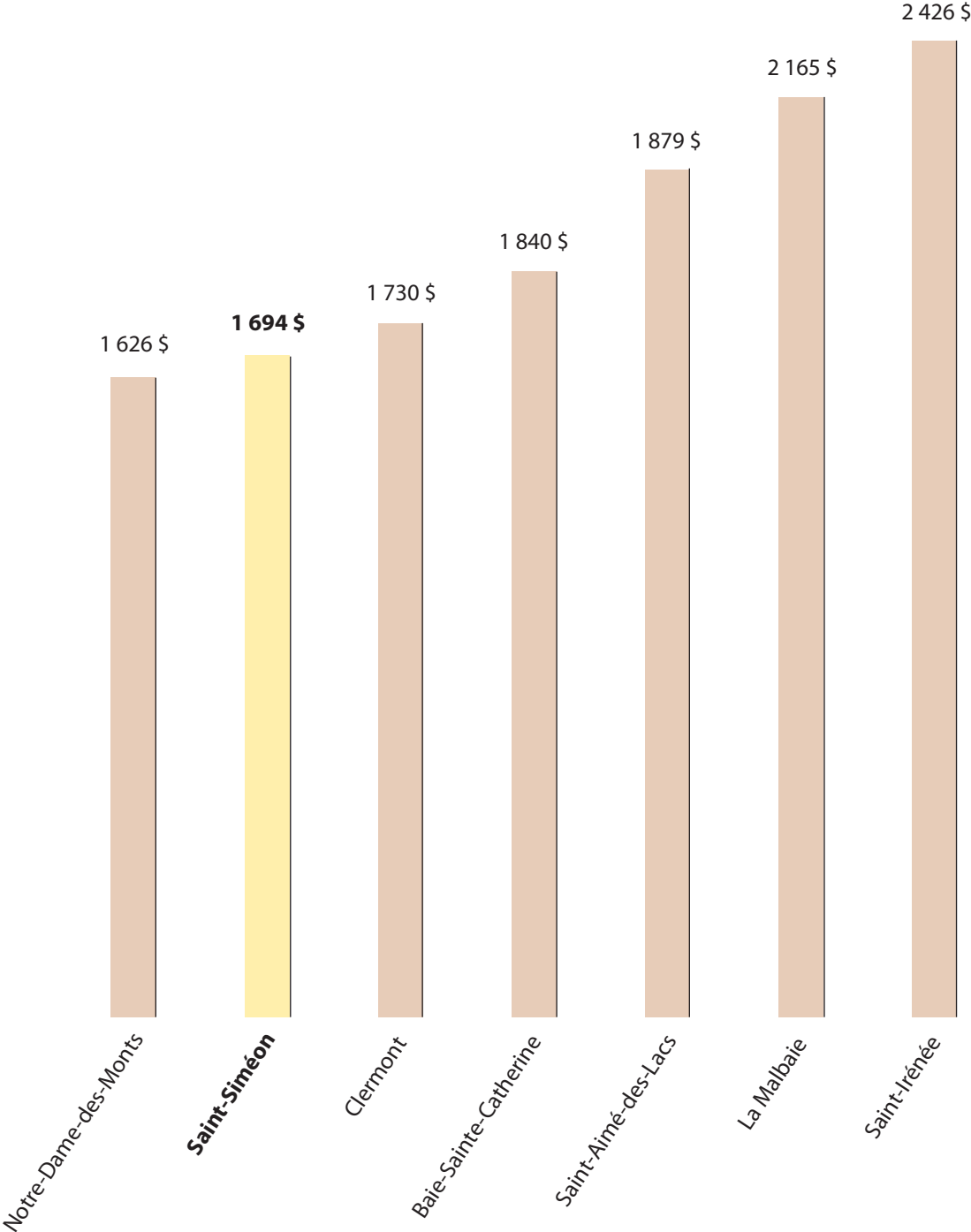
	2023	2024	Écart
Taxe foncière	3 870 \$	4 170 \$	300 \$
Aqueduc	443	443	53 777
Égout	378,50	378,50	40 956
Ordures	342	342	6 179
Collecte sélective	75	92	17
Compostage	150	118	(- 32)
	5 258,50	5 543,50	285
		Augmentation de 5,4 %	

Taux de la taxe foncière - Récapitulatif 2009 à 2024

RÔLES TRIENNAUX	ANNÉE	RÉSIDENTIELLE	NON RÉSIDENTIELLE	AFFAIRE	ÉVALUATION IMPOSABLE	BUDGET
	2024	1,02¢	1,39 \$		135 512 150 \$	3 280 000 \$
	2023	0,95	1,29		133 441 250	3 015 000
	2022	0,93	1,27		132 322 350	2 728 500
	2021	0,93	1,27		123 787 700	2 611 550
	2020	0,93	1,27		123 307 800	2 563 660
	2019	0,93	1,27		123 678 000	2 467 000
	2018	0,93	1,27		113 304 300	2 401 915
	2017	0,90		2,75 \$	110 798 000	2 446 535
	2016	0,90		2,75	109 954 100	2 486 870
	2015	0,99		3,35	95 649 300	2 368 875
	2014	0,99		3,35	91 627 700	2 383 832
	2013	0,99		3,35	89 952 000	2 332 365
	2012	0,99		3,35	82 744 340	2 512 292
	2011	0,99		3,35	82 034 680	2 572 070
	2010	0,90		3,25	80 592 680	2 377 944
	2009	0,90		4,00	60 442 840	2 061 900

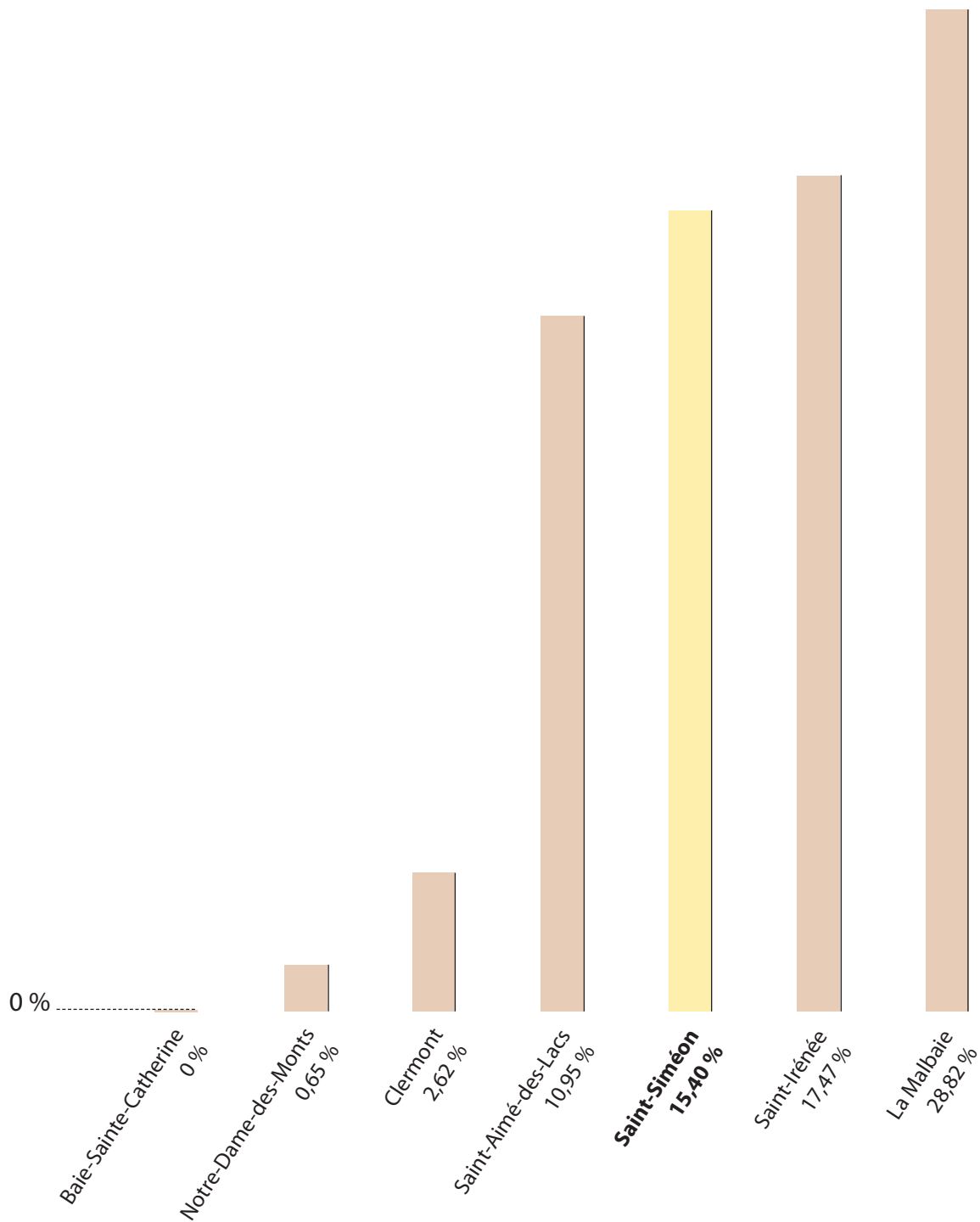


Charge fiscale moyenne des logements - Villes et Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est*



* Données provenant du MAMH du 15 novembre 2023

Endettement - Villes et Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est*



À noter que le taux d'endettement moyen selon notre classe de population est de 19,99 %

* Données provenant du MAMH du 15 novembre 2023

Informations importantes pour le compte de taxes

Compte de taxes annuel : dates exigibles pour les versements

Pour les comptes de plus de 300 \$ vous avez toujours l'option de payer en 6 versements.

Les dates exigibles sont :



31 mars	1 ^{er} août
1 ^{er} juin	1 ^{er} septembre
1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre



Paiement anticipé

Même si vous n'avez pas encore reçu votre compte de taxes,
il est possible de faire un paiement anticipé.

Les mêmes méthodes s'appliquent :

argent - chèque - paiement en ligne (Accès D ou autres)

VIRAGE VERT

Envoi des comptes par courriel

Nous vous incitons à adhérer à cette méthode.

C'est simple, vous n'avez qu'à nous faire parvenir votre adresse courriel dès maintenant en téléphonant au bureau municipal à 418 620-5010 ou par courriel à info@saintsimeon.ca

À noter que si vous vous êtes inscrit l'an passé, vous n'avez pas à refaire la demande.

Paiement de compte de taxes en ligne

Si vous procédez au paiement de votre ou vos comptes de taxes en ligne (Accès D ou autres),
il est important, si vous avez plusieurs comptes, de créer un dossier par matricule
afin que chaque paiement soit associé au bon compte.

Ces informations sont importantes afin d'éviter d'avoir la désagréable surprise
de recevoir un avis de rappel pour une facture impayée.

Adhésion au retrait préautorisé

Taxes municipales

Valable pour le compte de taxes annuelles ou un compte de taxes supplémentaires

TITULAIRE DU COMPTE : TÉL. :

ADRESSE : CODE POSTAL :

MATRICULE (s) :

INSTITUTION FINANCIÈRE :

NOM :

N° INSTITUTION :

NO TRANSIT :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

MUNICIPALITÉ SAINT-SIMÉON

502, RUE SAINT-LAURENT C.P. 98

SAINT-SIMÉON (QUÉBEC) G0T 1X0

418 620-5010

AUTORISATION DU RETRAIT

Chaque retrait correspondra à un montant variable, lequel me sera communiqué, par écrit, au moins trente jours avant la date d'échéance.

Je soussigné(e), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des retraits dans mon compte n°, détenu à l'institution financière.

Signature du titulaire : Date :



JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE

IMPORTANT : Si vous changez de compte bancaire ou d'institution financière, veuillez nous en aviser.



*Joyeuses
Fêtes!*

DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Sylvain Tremblay, maire
Martine Tremblay, district #1
Michel Kowalew, district #2
Joannie Bouchard, district #3
Claude Poulin, district #4
Dany Tremblay, district #5
Gilles Harvey, district #6